



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE
DEPARTEMENT : HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT : MURET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT
N° 2023 02

Objet : Demande subvention concernant les travaux de trottoirs Impasse l'Azuré (MAS) et Chantemesse (phase 2) sur la commune de Rieux Volvestre

Le Président de la Communauté de Communes du Volvestre,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°DE_008_2020 en date du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

Considérant ce qui suit :

Dans le deuxième semestre 2022, des travaux d'aménagement de voirie, impasse l'Azuré (Mas) et Chantemesse (phase2) seront initiés en groupement avec la commune de Rieux-Volvestre.

La communauté de communes a pris part aux travaux en tant que gestionnaire de la voirie communale d'intérêt communautaire et sollicite donc une subvention, pour la part des travaux la concernant, au titre du Pool routier 2023.

La Direction des Routes du Conseil Départemental peut être sollicité pour le financement des travaux de trottoirs sur la voirie communale selon le plan de financement suivant :

COÛT DE L'OPÉRATION

Montant H.T. (Chantemesse Phase 2)	30 779.95 €
Montant H.T. (MAS - Impasse de l'Azuré)	5 643,28 €
Montant Total H.T.	36 423.23 €
T.V.A. 20 %	7 284.65 €
TOTAL T.T.C.	43 707.88 €

FINANCEMENT

Aide Conseil Départemental	14 569.29 €
FCTVA	7 169.84 €
Part commune de Rieux	21 968.74 €
TOTAL T.T.C.	43 707.88 €

RF

Haute garonne

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 04/04/2023

031-200066819-AU_002_2023-AU

DECIDE

ARTICLE 1er :

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au taux maximum applicable en la matière.

ARTICLE 2 :

De transmettre l'acte pour ampliation à Madame le Sous-préfet de Muret.

Inscription au registre.
Pour copie conforme.

A Carbonne, le 28 mars 2023

Le Président,
Denis TURREL



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de
devant le tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV BP*

RF
Haute garonne
Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 04/04/2023
031-200066819-AU_002_2023-AU